



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

**SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI**

DOSSIER DE PRESSE INTERGROS

L'OPCA du commerce de gros et international

Contact presse : Laure Grégoire
Tél : 06 63 54 14 23 – Email : l.gregoire@intergros.com

PRESENTATION D'INTERGROS

INTERGROS est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) du commerce de gros et international.

Le commerce de gros et international (commerce interentreprises) assure l'ensemble des **fonctions d'intermédiation entre les producteurs/fabricants et les distributeurs finaux**. Cette activité économique consiste à acheter des marchandises en grandes quantités aux producteurs et aux fabricants pour les revendre à des détaillants, des industriels ou des prestataires de services, soit en l'état, soit après les avoir fractionnées et reconditionnées. Facilitateur d'échanges, il joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement des entreprises et notamment des PME et représente 4,7% de la richesse produite au plan national.

Composé de 39 900 entreprises, le commerce de gros et international emploie près de 482 000 salariés répartis au sein de 3 familles d'activité :

- Les **biens interindustriels** : 50% des effectifs (grossistes en matériels électriques et électroniques, négoce des matériaux de construction, grossistes en fournitures industrielles, en appareils sanitaires/chauffage...);
- Les **biens de consommation non alimentaires** : 30% des effectifs (grossistes en produits de décoration, en chaussures, textiles...);
- Les **biens de consommation alimentaires** : 20% des effectifs (grossistes en fruits et légumes, en produits avicoles, en produits laitiers, les MIN...).

Son métier

INTERGROS simplifie la formation et facilite l'emploi pour les entreprises et les salariés du commerce de gros et international (commerce interentreprises).

Les contributions de **près de 40 000 entreprises, dont 31 000 comptant moins de 10 salariés**, permettent de financer l'embauche et la formation en alternance, l'insertion des demandeurs d'emploi et la formation des salariés adaptée à l'évolution de leurs métiers.

Au titre de l'année 2013, **INTERGROS a collecté 177 millions d'euros** :

- 119 millions d'euros au titre de la formation continue ;
- 58 millions d'euros au titre de la professionnalisation.

Ses missions

- **Relayer la politique emploi/formation des branches auprès des entreprises du commerce de gros et international :**

Pour ce faire, INTERGROS s'appuie sur les travaux réalisés par l'Observatoire des métiers, département Etudes et prospective de l'OPCA. Cet observatoire se positionne comme un **pourvoyeur de données auprès des acteurs institutionnels du champ de l'emploi et de la formation en région.**

Son site Internet dédié permet d'accéder à l'ensemble de ses travaux en matière de prospective. Toutes les **études, enquêtes, analyses et outils réalisés par l'Observatoire des métiers d'Intergros y sont consultables par branche professionnelle ou par thématique :**

- La rubrique « métiers » recense les cartographies des métiers ainsi que les passerelles entre métiers établies par l'Observatoire afin de faciliter l'orientation des demandeurs d'emploi et de favoriser la construction des parcours professionnels ;
- La rubrique « prospective » réunit l'ensemble des études prospectives menées pour anticiper et accompagner l'évolution des métiers du commerce de gros et international ;
- La rubrique « certifications » présente les CQP, titres professionnels et diplômes de l'Education nationale liés aux métiers du secteur afin, notamment, de faciliter la mise en place du Compte Personnel de Formation ;
- Les **indicateurs de l'emploi et de la formation par branche et par région**, sources d'information sur les besoins existants et prévisibles dans les territoires utiles lors de l'accompagnement réalisé dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle.

- ➔ **Pour consulter le site de l'Observatoire des métiers d'Intergros :** <http://observatoire.intergros.com>

- **Faciliter les projets emploi-formation dans les entreprises :**

Intergros présente une **offre de formations**, sur-mesure ou clés en main, adaptées aux besoins des entreprises (cf. p.6).

De plus, l'OPCA propose des **services d'aide pour le pilotage** de ces projets :

- Le portail sécurisé « monEspace » qui permet d'effectuer l'ensemble des démarches administratives de formation ;
- L'outil PRO RH pour la gestion en ligne des ressources humaines de l'entreprise (cf. p.5) ;
- La plateforme décisionnelle, outil intuitif à destination des dirigeants donnant accès à l'ensemble des données administratives, sociales et financières du plan de formation.

D'autre part, **Intergros accompagne les entreprises dans le financement des plans de formation** : analyse des projets, planification du financement, recherche des solutions de financement les plus favorables, constitution des dossiers de cofinancement, financement intégral ou partiel de formations...

L'OPCA joue aussi le rôle d'informateur en matière de législation auprès de ses adhérents : veille juridique quotidienne, contrôle des obligations légales, accompagnement dans la mise en place des entretiens professionnels obligatoires...

Pour être au plus près des entreprises, INTERGROS s'appuie sur son réseau de proximité composé de 7 délégations interrégionales et de 60 conseillers. Epaulés par assistants de formation, ces conseillers sont en mesure de structurer avec l'entreprise les parcours professionnels efficaces, contractualisent pour elles les modalités d'externalisation et gèrent les formalités administratives.

- ➔ **Pour en savoir plus :** http://www.intergros.com/webfm_send/1723

- **Sécuriser les parcours professionnels des salariés et l'insertion des demandeurs d'emploi :**
 - en facilitant les embauches des demandeurs d'emploi grâce à la mise en place de la POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) et répondre ainsi aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises du secteur notamment sur les métiers «en tension» (téléconseillers, magasiniers, chauffeurs-livreurs...);
 - en favorisant le départ en formation des demandeurs d'emploi, souvent peu qualifiés, par la mise en place d'un service dédié à la gestion du DIF portable qui garantit, grâce à une organisation spécifique tournée vers ce nouveau public, un traitement rapide des demandes de financement et contribue ainsi à leur retour vers l'emploi ;
 - en créant un dispositif pour le développement des compétences clés des salariés qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme) ;
 - en favorisant l'élaboration de projets professionnels individualisés, la professionnalisation, le développement de compétences, la validation des acquis professionnels (VAE) et l'accès à la certification ;
 - en signant un partenariat avec l'Agefiph depuis 2009 en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation des personnes handicapées dans les entreprises du commerce de gros et international.

Zoom sur PRO RH, plateforme en ligne dédiée à la gestion des ressources humaines

En 2013, Intergros a créé PRO RH, une plateforme en ligne mettant à disposition des outils, documents, conseils pour faciliter la gestion de projets RH tels que le recrutement, la formation et l'administration des salariés. Cet outil a été élaboré par l'Observatoire prospectif des métiers, département Etudes et Recherche d'Intergros, en liaison avec les partenaires sociaux des branches professionnelles.

La plateforme se décline en **4 principales rubriques** :

- « **Recruter** » : sont consultables dans cette rubrique, les fiches métiers principalement ceux de la logistique ou de la relation commerciale qui représentent 80% des effectifs salariés dans les branches du commerce de gros et international, des conseils pour conduire les entretiens de recrutement, ainsi que pour accueillir et intégrer de nouveaux salariés ou définir des parcours de formation adaptés sont également proposés ;
- « **Former et faire évoluer** », sont ici disponibles des outils pour définir les besoins de formation telles que les grilles d'évaluation de besoins de formations par métier, des conseils pour conduire les entretiens professionnels, élaborer le plan de formation, ainsi que des informations sur les dispositifs de formation et les financements proposés par l'OPCA ;
- « **Administrer les salariés** » : une base de données simple d'utilisation permet de réunir en un seul endroit toutes les informations utiles pour l'administration des salariés et leurs souhaits d'évolution professionnelle et de formation.
- Enfin, une rubrique « **Etre accompagné** » permet aux entreprises qui le souhaitent d'être conseillées par un consultant expert en RH sélectionné par Intergros durant 2 à 4 jours pour établir un diagnostic (Cf. ci-dessous)

➔ **Pour consulter la plateforme PRO RH : prorh.intergros.com**

- **La réalisation de diagnostics sur-mesure pris en charge par l'OPCA pour les entreprises de moins de 250 salariés**

Les entreprises qui le souhaitent peuvent être conseillées par un consultant expert en RH sélectionné par Intergros durant 2 à 4 jours pour établir un diagnostic. Ce diagnostic, entièrement financé par l'OPCA, permet de définir une politique RH et de disposer, via la plateforme, d'outils opérationnels adaptés aux métiers de la branche pour engager des actions en matière de recrutement, formation, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences... L'accompagnement personnalisé d'Intergros auprès des entreprises et la prise en charge de cette offre réservée aux entreprises de moins de 250 salariés s'inscrivent dans le cadre des missions définies par la COM.

Son offre de formation

Les « Formations clés en main »

Pratiques, courtes et opérationnelles, les « Formations clés en main », sont ouvertes à toutes les entreprises.

Elles ont pour objectif de faciliter le départ en formation des salariés en simplifiant l'accès à la formation et en allégeant au maximum les démarches administratives des entreprises. Ainsi, le choix du programme, de l'organisme de formation ainsi que l'organisation de la formation sont assurés par INTERGROS.

Établies en cohérence avec les priorités définies par les branches du commerce de gros et international, les « Formations clés en main » couvrent non seulement les domaines courants (bureautique, comptabilité/gestion, efficacité professionnelle...) mais aussi les thématiques essentielles pour les salariés du secteur (commercial, sécurité, logistique...).

L'intégralité de la programmation des 3 600 « Formations clés en main » est consultable sur le site internet dédié www.mesformations.intergros.com Il est aussi possible d'y inscrire les stagiaires directement en ligne.

Les « Formations négociées »

INTERGROS a mis en place les formations négociées, **des formations à la carte qui répondent à des besoins spécifiques**. C'est en effet à l'entreprise de définir la date de la formation, son contenu ainsi que ses modalités d'organisation (sur site, dans l'organisme ou à distance) directement auprès de l'un des organismes de formation partenaires d'INTERGROS.

Certifiés pour la plupart ISO 9001 ou qualifiés OPQF, ces organismes de formation ont été retenus par INTERGROS pour leur expertise. Dans le cadre du partenariat avec INTERGROS, ils s'engagent à offrir aux négociants des tarifs préférentiels assortis de démarches simplifiées.

Avec plus de 700 centres, ce réseau d'organismes de formation est bien implanté dans les principaux bassins d'emploi du commerce de gros et international. Pour repérer les organismes de formation partenaires, **un moteur de recherche a été mis en ligne par l'OPCA** :

www.mesformationsnegociees.intergros.com

ANNEXE

Chiffres-clés 2013 :

- **Plus de 39 900** entreprises, employant **482 000** salariés, ont confié à INTERGROS la gestion de leurs fonds de formation.
- **177 millions** d'euros ont été collectés en 2012 : **58 millions** au titre de la professionnalisation, **119 millions** au titre de la formation continue.
- **149 millions d'euros ont été engagés** pour financer **72 400 actions de formation**.

En 2013, le financement des actions de formation est réparti comme suit :

- **50 millions d'euros engagés au titre de la professionnalisation**, bénéficiant à 22 500 personnes : 67% de ces engagements ont été consacrés aux contrats de professionnalisation, 23 % à la période de professionnalisation, 4 % au tutorat, et 6 % au DIF (droit individuel à la formation) et à la POE (préparation opérationnelle à l'emploi).
- **99 millions d'euros** au titre du plan de formation, pour 139 200 bénéficiaires.

Gouvernance :

INTERGROS est administré par un Conseil d'Administration et un Bureau paritaires.

Le Conseil d'Administration définit les orientations politiques de l'OPCA et contrôle leur résultat. Le Bureau en assure la mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration est composé de deux collèges :

- 15 représentants des organisations professionnelles d'employeurs (CGI - Confédération Française du Commerce Interentreprises);
- 15 représentants des organisations syndicales représentatives de salariés (CFDT, CFE CGC, CFTC, CFE CGC, CGT, CGT-FO).

Les fonctions de président et de vice-président sont alternativement tenues par un représentant de chacun des collèges.

INTERGROS est **actuellement présidé par M. Daniel Bohr** (membre du collège salarié et mandaté par la CGT). **Son vice-président est M. Richard Burgstahler** (membre du collège employeur et représentant de la CGI).

Douze branches professionnelles du commerce de gros et international adhérent à INTERGROS:

- Les commerces de gros ;
- Les commerces de gros de l'habillement, de la mercerie, de la chaussure et du jouet ;
- Les entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation ;
- Le commerce en gros de tissus, tapis et linge de maison ;
- Le négoce des matériaux de construction ;
- Le négoce et l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes ;
- Les centres immatriculés de conditionnement, de commercialisation et de transformation des œufs et des industries en produits d'œufs ;
- Les entreprises d'expédition et exportation de fruits et légumes ;
- Le négoce de bois d'œuvre et produits dérivés ;
- Le commerce de quincaillerie, fournitures industrielles, fers-métaux et équipements de la maison ;
- Le commerce en gros des bestiaux ;
- Les distributeurs-conseils hors-domicile.